

Maître encore aujourd'hui, rien ne nous dit que M. Giolitti le sera demain.

Mais la politique italienne, malgré l'intérêt qu'elle présente en elle-même à cause des problèmes sociaux qu'elle soulève, n'est point ce qui touche les catholiques, et je n'en parlerais point si je n'avais à dire ce qu'a fait l'Eglise en cette circonstance, et dans quelle mesure elle en a bénéficié.

La question était une des plus délicates qu'ait eu à résoudre le Souverain-Pontife. Le problème ne se posait plus uniquement sur le terrain constitutionnel, monarchique si l'on veut, mais sur les questions sociales qui, traitées par les socialistes, sont hostiles à l'Eglise et à son action sur le peuple. Il revêtait donc une nouvelle forme qu'il n'avait pas quand Don Margotti lança la fameuse phrase, que Pie IX fit sienne : *Ne electori, ne electi* — Ni électeurs, ni élus. Fallait-il maintenir dans son intégrité le *non expedit* ? était-il plus convenable de l'abolir ? Le pape n'a voulu aucune de ces deux solutions extrêmes et a suivi autant de lignes de conduite qu'il y avait de situations différentes. Ainsi à Rome, l'*Unione elettorale cattolica*, sur ses ordres, se désintéressa complètement de la lutte, qui resta circonscrite entre ce qu'on appelle les modérés et les blocards. Le résultat est qu'un peu plus du quart des électeurs seulement ont voté, ce qui montre l'influence dont la parole pontificale jouit encore à Rome. Par contre, dans d'autres circoncriptions, ou le pape a laissé libre, ou il a demandé que les catholiques se désintéressassent de la lutte. Il recommandait seulement que, si les catholiques allaient aux urnes, ils ne brisassent point les forces conservatrices du pays en se portant, par exemple, contre des candidats, qui n'étaient point assurément parfaits, mais s'engageaient à ne pas donner des votes hostiles à l'Eglise. C'est ainsi que, dans le diocèse de Césenne, l'évêque est allé ostensiblement voter, ce qui est le premier cas de ce genre depuis les événements de 1860.